



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com



Mardi 26 février 2013

Politique salariale 2013

Pas plus que l'année dernière !

Rappel des mesures appliquées pour la politique salariale 2012 :

SPS	SME
<u>Mesure pour Tous (Cadres et non Cadres)</u> 40€ avec effet rétroactif du 01/01/12 au 01/05/12 (200€ au total)	
<u>Collaborateurs, employés, techniciens, agent de maîtrise,</u> <p style="text-align: center;">Budget : 3,15%</p> A. G. : 1,50% au 01/06/12 Talon à 40 € A. I. : 1,4% au 01 juin 2012 Ancienneté : 0,10% Evolutions professionnelles : 0,15%	<u>Ouvriers, employés, agent de maîtrise,</u> A.G.Uniforme (cadres compris) 40 € au 01/01/12 A.I. : 1,45% au 01/04/12 Ancienneté : 0,10% Primes + 2%, prime annuelle + 40 € Salaire mini 1640 €
<u>Ingénieurs et Cadres</u> <p style="text-align: center;">Budget : 3,15%</p> A.I. : 3% au 01/06/2012 – plancher de 80 € Evolutions professionnelles : 0,15%	<u>Ingénieurs et Cadres</u> A.I. 2,20% Evolutions professionnelles : 0,15%

Propositions finales de la Direction pour la politique salariale 2013 au 25 février 2013 :

HERAKLES	
Ex - SPS	Ex - SME
<u>Collaborateurs, employés, techniciens, agent de maîtrise,</u> <p style="text-align: center;">Budget : 3,05%</p> A. G. : 1,50% au 01/01/13 Talon à 40 € A. I. : 1,30% au 01/04/2013 Ancienneté : 0,10% Evolutions professionnelles : 0,15%	<u>Collaborateurs, employés, techniciens, agent de maîtrise,</u> <p style="text-align: center;">Budget : 3,05%</p> A. G. : 1,50% au 01/01/13 Talon à 40 € A. I. : 1,30% au 01/04/2013 Ancienneté : 0,10% Evolutions professionnelles : 0,15%
<u>Ingénieurs et Cadres</u> <p style="text-align: center;">Budget : 3,05%</p> A.I. : 3,05% au 01/04/2013 – plancher de 60 € Dont 0,10% évolutions professionnelles	<u>Ingénieurs et Cadres</u> <p style="text-align: center;">Budget : 3,05%</p> A.G. : 1,50% au 01/04/13 A.I. : 1,55% au 01/04/2013 Dont 0,10% évolutions professionnelles

La Direction a accepté la revendication intersyndicale d'un effet rétroactif au 01/01/2013 pour les AG, revendication déjà formulée lors des précédentes réunions de négociation.